

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QU'EST-CE QUE LE 'HAMETS ?

Durant Pessa'h, on n'a le droit ni de posséder ni de consommer du 'Hamets. Il faudra donc, avant le lundi 15 avril 2022, se débarrasser de tout aliment à base de céréale fermentée comme par exemple : le pain, les céréales, les pâtes, les gâteaux, certains alcools, médicaments et produits d'hygiène. C'est pourquoi on a coutume de bien nettoyer la maison, le magasin, le bureau, la voiture etc... avant Pessa'h, afin d'éliminer toutes les miettes. Pour éviter de posséder, même involontairement du 'Hamets à Pessa'h, on remplira une procuration de vente, qu'on remettra à un rabbin compétent. Celui-ci se chargera alors de vendre tout le 'Hamets à un non-Juif. Cette procuration de vente peut être apportée au rabbin ou lui être envoyée par courrier, fax ou Internet et devra lui parvenir au plus tard la veille de Pessa'h, cette année dimanche 14 avril 2022. Il n'est pas nécessaire d'avoir terminé tout son ménage pour dresser la liste de ce qu'on envisage de vendre. Durant tout Pessa'h, on mettra de côté dans des placards fermés à clé tout le 'Hamets et la vaisselle 'Hamets que l'on n'utilisera pas durant Pessa'h mais qu'on pourra «récupérer» une heure après la fête qui se termine le Chabbat 23 avril 2022 à 21h16 (horaires valables pour Marseille et sa région).

F. L. (d'après Rav Shmuel Butman)

Bénéficiez de **15% de remise** + d'une **deuxième paire offerte** avec le code "LA SIDRA"

VOTRE OPTICIEN A PLEINE VUE

Nos opticiens vous reçoivent dans les 4 boutiques A PLEINE VUE
 37 Avenue Jules Cantini ② / 35 Avenue du Prado ③
 56 rue de Rome ① / 13 Avenue Maréchal Foch ④

D

DANYBERD
 FABRICANT PRÊT-À-PORTER HOMME DEPUIS 1976

- Costume 218€*
- Chemise 49€*
- Smoking 266€*
- Pantalon 64€*
- Veste 159€*
- Chaussures 99€*

143 RUE PARADIS - 13006 MARSEILLE
 04.91.62.48.31
 danyberd_marseille

La Sidra DE LA SEMAINE

25 Adar / 28 Mars
 Anniversaire de la Rebbanit
 Haya Mouchka Schneersohn,
 épouse du Rabbi

20^{ème} année

CHÉMINI - PARA

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Cacher, à l'intérieur
 Toutes les lois de la Torah s'appliquent à différents niveaux. Les lois de la Chacherout, qui nous sont détaillées dans le Livre de Vayikra, ne font pas exception à cette règle. Tout d'abord, elles ont une dimension pratique : elles indiquent les animaux, les oiseaux et les poissons que nous pouvons consommer. Mais elles possèdent également une implication spirituelle et personnelle, un enseignement propre à chaque individu concernant son cheminement dans la vie. L'idée que certains animaux sont cachés, ce qui signifie littéralement «aptes» et adéquats et que d'autres ne le sont pas, nous parle de nous-mêmes.

Chacun d'entre nous possède en lui un aspect divin, ce que l'on appelle une Ame Divine, qui se concentre sur la spiritualité et la bonté altruiste. Il se peut que notre âme divine ne s'exprime, dans notre vie, que rarement. Sommes-nous souvent impliqués dans quelque chose de spirituel ? Après tout, la belle atmosphère de Chabbat qui émane le vendredi soir des bougies illuminant la table festive n'apparaît qu'une fois par semaine. Apparaissent plus fréquemment les désirs, les pensées et les comportements du quotidien qui sont l'apanage de notre «âme animale».

Cette âme animale nous encourage à nous absorber dans l'aspect matériel de la vie comme la quête du plaisir et d'une variété de formes d'excitation. Notre éducation, la société environnante et notre propre personnalité poussent notre âme animale à se comporter d'une manière «civilisée», tout comme de nombreux animaux peuvent être domestiqués. Le défi demeure néanmoins. Pouvons-nous éduquer notre âme animale pour qu'elle se comporte de manière «cachère» ?

Les animaux cachés se définissent par leur sabot fendu et le fait qu'ils ruminent.

Les enseignements de la 'Hassidout traduisent ces deux concepts en qualités humaines. Le sabot représente la partie inférieure de notre être, le niveau où nous nous tenons sur le sol. Mais ce sabot doit être fendu. Cela signifie que même à notre niveau le plus matérialiste, le plus terre à terre, nous devons vivre une expérience imprégnée de sainteté. Le fossé infranchissable entre le spirituel et le matériel est annihilé par la fente du sabot. En suivant les enseignements de la Torah, cette fente nous permet de combiner ces deux aspects de notre personne : le matériel et le spirituel. Prenons pour exemple la nourriture. Bien sûr, nous désirons que notre alimentation soit bien préparée et délectable. Nos «sabots gastronomiques» sont fermement enfoncés dans le sol. Mais est-ce là tout ce à quoi nous aspirons ?

Edito

Sur le chemin

Et si Pourim ne s'achevait pas ? La question peut paraître étrange. Pourim est certes une fête essentielle et cela a été abondamment développé. Mais n'est-ce pas aussi un jour comme les autres, qui s'inscrit dans le temps et se soumet, même contraint et forcé, à son inexorabilité ? Pourtant, dans Pourim, quelque chose existe qui ne peut disparaître. Nos Sages ont su l'exprimer en une de ces formules qui changent tout ce qu'elles touchent, faisant comme une perception renouvelée du monde : «On rapproche», enseignent-ils, «une Libération d'une autre, de Pourim à Pessa'h». Même si ces deux fêtes commémorent des événements séparés par plusieurs siècles et même si, dans l'histoire, Pessa'h arriva en premier alors que, dans le calendrier, il se présente en deuxième, ces jours nous offrent un message commun. Et celui-ci est éternel : c'est de Libération qu'il s'agit.

La Libération de Pourim fut telle qu'elle sauva miraculeusement la vie du peuple juif dans l'ensemble du monde de l'époque et qu'elle élimina ses ennemis ancestraux. Cependant, l'exil ne s'acheva pas là. Les Juifs restèrent encore de longues années en Perse après cette victoire avant de pouvoir enfin retourner en Israël et y construire le second Temple. La fête de Pessa'h présente un autre degré. La Libération qu'elle incarne fut celle, concrète, d'un peuple qui quitte la servitude sous la conduite de D.ieu afin de pleinement mettre en œuvre la mission qui lui a été confiée depuis la création de l'univers : faire de ce monde Sa demeure. Passer de Pourim à Pessa'h, c'est, d'une certaine manière, s'élever de niveau en niveau. C'est aller de Liberté en Liberté comme on va de monde en monde, émerveillés de toujours découvrir des horizons nouveaux et enthousiastes à la pensée de s'approcher à chaque pas de l'accomplissement ultime. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Libérés à Pourim, nous avançons vers Pessa'h avec la liberté chantant dans notre cœur et notre esprit. Cette liberté-là ne nous abandonne jamais. Elle peut parfois résonner plus sourdement, étouffée par le poids du quotidien. Elle reste cependant présente. Avec Pourim, elle fait entendre sa grande voix, qui a déjà bousculé les barrières, écarté les obstacles. Avec Pessa'h, elle sera le chant majeur et, sur le chemin qui nous y conduit, nous sentons monter ce dernier dans toute sa puissance et sa grandeur. Il ne faut pas s'y méprendre : cette Liberté en marche n'est pas celle d'un temps ou celle d'un lieu. Elle est la Liberté éternelle du temps de Machia'h. Elle est celle qui commence, dès à présent, en nous. Si nous le voulons.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HABAD LOUBAVITCH MARSEILLE

-Rav Yossef Its'hak Labkowski-

Si vous souhaitez dédier la "Sidra de la Semaine" à la mémoire d'un défunt ou passer une annonce publicitaire, contactez Rav Yossef Elgrishi au 06 52 23 77 41

HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE CHABBAT CHÉMINI - PARA

MARSEILLE
 Entrée ven : 18h38
 Sortie : 19h40

A partir du dim 20 mars Pose des Téléphones : 5h51 Heure limite du Chema : 9h41 Molad : ven 1er avril à 16h 36mn et 0 'halakim Roch 'Hodech NISSAN : Chabat 2 avril

PSE MultiServices
 UNE IDÉE, UN PROJET À DÉVELOPPER ?
 CONTACTEZ-NOUS !
 pse-multiservices.com

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE A à Z !

DÉPANNAGES, RÉPARATIONS, INSTALLATIONS OU TRAVAUX À RÉALISER ?

Marteau & Cie
 CONTACTEZ-NOUS !
 06 64 69 24 40

C'EST LE MOMENT DE CHANGER DE SYNDIC ?

RÉDUISEZ vos charges grâce à nos méthodes d'optimisation

YHM IMMOBILIER
 LOCATION - GESTION TRANSACTION SYNDIC

Disponible 6j / 7
 Un seul interlocuteur
 Partenaire de nombreux artisans
 SYNDIC composé de juristes, agents immobilier, ingénieurs & avocats

04 13 33 45 45 / 07 69 72 98 98
 yhmimmobilier@gmail.com
 111 rue Jean Mermoz - 13008 Marseille

New Home Immo

L'agence NEW HOME IMMO 78 Rue Edmond Rostand 13006 Marseille, vous accueille du lundi au vendredi de 09h30 à 19h30. Acquisition en résidence principale, investissement locatif, locaux commerciaux, vente, location et gestion locative (assu loyers impayés).

N'attendez plus, contactez nous vite et confiez nous votre bien au 04.91.92.62.57. David ATTALI au 06.13.14.31.38. Consultez notre sélection de biens sur notre site www.newhomeimmo.com.

Poisson d'or BIJOUX



4, Rue Francis Davso - 13001 Marseille
 04 91 33 30 57

A la mémoire de nos chers disparus :
 Lydia, Aaron et Louise YAFFI יאָפּי

Si vous souhaitez dédier la "Sidra de la Semaine" à la mémoire d'un défunt ou passer une annonce publicitaire, contactez-nous au 06 52 23 77 41

Bien sûr que non ! Et voilà la raison d'être de la fente du sabot. Elle correspond à notre préoccupation de faire en sorte que les aliments que nous consommons respectent les lois de la Cacherout et les autres aspects de l'idéal de la Torah. La 'Hassidout déclare que par cette fente jaillit une illumination spirituelle. Qu'en est-il de la rumination ? Ruminer suggère l'idée de penser et repenser, de réfléchir... Et cela constitue un trait distinctif d'un comportement spirituel sain. «L'esprit domine le cœur» est une pensée juive traditionnelle qui décrit la capacité que nous possédons à utiliser notre réflexion pour notre plus grand profit spirituel. Réfléchir de façon approfondie plutôt que de se précipiter sous l'influence de nos émotions nous permet d'atteindre un véritable mode d'action efficace. Ainsi, posséder en soi des sabots fendus et l'habitude de ruminer nous aide à garder «cacher» nos cuisines mais aussi toute notre vie.

Reconnaissance
Notre cheminement dans la vie comporte différentes expériences. Certaines sont heureuses et bruyantes, d'autres sont plus sombres ; certaines consistent à s'obstiner jour après jour à faire ce qu'il y a à faire, d'autres sont sereines et émouvantes. Certaines sont source d'inspiration. Selon les enseignements de la Torah, à travers ce périple et à chaque étape de notre vie, nous tissons une relation importante avec l'Infini, avec D.ieu le Créateur et la Source de vie de l'Univers.

La plupart du temps, nous sommes complètement inconscients de cette relation. Les moments de joie ou de désespoir qui parsèment notre expérience nous la cachent souvent mais elle peut apparaître subrepticement à d'autres moments. La Paracha de cette semaine, Chemini, nous offre un exemple intense et extatique de reconnaissance de D.ieu. Le Peuple Juif, guidé par Moché, avait construit l'édifice magnifique du Michkan (le Tabernacle). C'était un lieu extraordinaire fait de toutes sortes de travaux artistiques en or, en argent, en cuivre, en cèdre, en laine et en habiles tapisseries. Mais le Sanctuaire n'était pas seulement un lieu de réalisations artistiques splendides. Le but du Michkan était d'être une Résidence pour D.ieu, sur terre, un lieu où l'on pouvait Le reconnaître. Sous la direction de Moché, une cérémonie d'inauguration avait été menée durant sept jours qui en avait fait non seulement un endroit de réalisations artistiques mais une Résidence divine. Notre Paracha commence le huitième jour (Chemini signifie «huit»). Moché fait une déclaration qui frappe par son aspect direct : «Voilà ce que D.ieu vous a ordonné de faire, pour que la Gloire de D.ieu se révèle à vous». Ses instructions concernent le fait d'apporter des sacrifices sur l'autel. Ce qui a lieu. Puis Aharon bénit le peuple de la prière sacerdotale. Moché et Aharon entrent alors dans la Tente du Sanctuaire, en sortent et bénissent le peuple. A ce point, soudain, la Gloire de D.ieu se ré-

vèle effectivement : une colonne de feu émerge de la Tente du Sanctuaire et brûle l'offrande qui se trouve sur l'Autel. C'est alors que le Peuple Juif reconnaît D.ieu. Ils crient et se prosternent devant le Sanctuaire. Il s'agit là d'un authentique moment de reconnaissance du Divin. Pourtant, s'interroge le Rabbi de Loubavitch, qu'en est-il de nous plus de 3300 ans après ? Nous vivons à une époque où nous n'assistons pas à ce genre de révélations, dans un monde qui semble se conduire tout seul selon des lois logiques et rationnelles, sans apparitions de feu divin ! L'une des attitudes possibles est que bien que nous n'assistions pas à ces révélations, nous nous comportons comme si nous en étions les témoins. Notre être physique, bien entraîné au virtuel aujourd'hui, ne perçoit pas D.ieu mais notre âme le fait. Il nous faut donc agir en conséquence, comme si nous étions conscients du Divin et nous dévouer à l'étude de la Torah. Mais, poursuit le Rabbi, cela peut mener à une autre possibilité : quand nous agissons correctement, guidés par les enseignements du Judaïsme, alors parfois, et sans même le réaliser, nous expérimentons des moments de conscience et de reconnaissance. Le Chabbat ou la table de Fête, la naissance d'un bébé, une visite au Mur Occidental du Temple, un mariage juif sont des moments de reconnaissance du Divin, doux, souvent imperceptibles mais réels.

Etude du RAMBAM

Dimanche 20 mars – 17 Adar II
Mitsva positive n° 236: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de celui qui blesse son prochain.
Lundi 21 mars – 18 Adar II
Mitsva positive n° 245: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.
Mardi 22 mars – 19 Adar II
Mitsva positive n° 245: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.
Mercredi 23 mars – 20 Adar II
Mitsva positive n° 245: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.
Jeudi 24 mars – 21 Adar II
Mitsva positive n° 245: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.
Vendredi 25 mars – 22 Adar II
Mitsva positive n° 232: C'est le commandement qui nous a été ordonné en ce qui concerne la loi de l'esclave hébreu.
Mitsva négative n° 258: Il nous est interdit de vendre un es-

clave hébreu de la même manière qu'un esclave cananéen, à savoir de l'amener au marché pour être vendu aux enchères publiques.
Mitsva négative n° 259: Il nous est interdit de faire exécuter par un esclave hébreu des tâches qui ne nous sont pas nécessaires, que l'on appelle « travaux rigoureux ».
Mitsva négative n° 257: Il nous est interdit d'imposer à un esclave hébreu des tâches dégradantes, comme on en exigerait d'un esclave cananéen.
Mitsva négative n° 260: C'est l'interdiction qui nous a été faite de tolérer qu'un non-juif, qui vit dans notre pays, traite avec rigueur un esclave hébreu qui s'est vendu à lui.
Samedi 26 mars – 23 Adar II
Mitsva positive n° 196: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire des présents à l'esclave hébreu et de l'aider au moment de sa libération, de manière qu'il ne parte pas les mains vides.
Mitsva négative n° 233: Il nous est interdit de renvoyer les mains vides un esclave hébreu, lorsque nous le libérons, après qu'il nous a servi pendant six ans.
Mitsva positive n° 234: C'est le commandement nous incombant en ce qui concerne le rachat de la servante juive.
Mitsva positive n° 233: C'est le commandement qui nous incombe et selon lequel l'esclave juive doit être épousée par son maître soit par le fils de ce dernier.
Mitsva négative n° 261: Il est interdit, à celui qui a fait l'acquisition d'une servante juive, de la vendre à autrui.

CONNAÎTRE LES ÂMES...

Il était très ému : il allait se rendre à New York, chez le Rabbi de Loubavitch. A l'époque, en 1973, ce n'était pas encore si commun et il se sentait de plus en plus stressé. Celui qui est maintenant le Chalia'h, l'émissaire du Rabbi à Anvers – Rav Shabtaï Slavaticki – venait d'achever trois années d'études à la Yechiva de Kfar 'Habad en Israël et il s'apprêtait à étudier une année supplémentaire à Brooklyn, auprès du Rabbi. Pour cela, il préparait ses bagages dans la maison de ses parents à Tel Aviv. Il avait raconté à ses amis et connaissances son projet et leur avait suggéré de lui remettre des lettres qu'il transmettrait au Rabbi : quel est le Juif qui n'a pas besoin d'un conseil, d'une bénédiction ? Effectivement, nombreux furent ceux qui lui téléphonèrent pour transmettre leur nom au Rabbi, nombreux furent ceux qui apportèrent une lettre écrite avec ferveur et concentration... Shabtaï allait fermer ses valises quand on frappa à la porte. C'était un de ses voisins, Efraïm Golane, un ingénieur originaire de Russie. Il s'avérait que, depuis quelques temps, il souffrait de la colonne vertébrale. Il avait subi des examens pénibles auprès des meilleurs médecins, mais aucun d'entre eux ne trouvait comment le soulager. - J'ai entendu que vous vous rendez chez le Rabbi ! Pouvez-vous mentionner mon problème, afin qu'il prie pour ma guérison ? Shabtaï demanda à l'homme son prénom exact ainsi que celui de sa mère comme il est de coutume quand on va demander une bénédiction. L'homme répondit qu'il s'appelait Efraïm fils de Dvora. A cause du stress des derniers préparatifs, le jeune Shabtaï ne prit pas la peine de noter ces détails : il avait une bonne mémoire et il promit à son voisin de mentionner son nom et celui de sa

mère devant le Rabbi. Quand il arriva à New York, il s'inscrivit pour entrer en Ye'hidout, en audience privée chez le Rabbi. Auparavant, selon la tradition, il écrivit une lettre qu'il présenterait au Rabbi en entrant. Oh ! Il avait de quoi écrire ! En peu de temps, il constata qu'il avait déjà écrit sept pages ! Non, cela ne se faisait pas, il ne convenait pas de prendre tellement de temps du Rabbi même si celui-ci était connu pour l'extrême rapidité avec laquelle il lisait. Le jeune Shabtaï décida de recommencer sa lettre et parvint à la réduire à trois pages d'une écriture serrée. Il se sentait prêt à entrer en Ye'hidout quand il se souvint de son voisin, M. Golane. «Comment ai-je pu oublier ?» Il se rassit pour écrire ses coordonnées tout à la fin de la dernière page mais... il se souvenait de son prénom, Efraïm mais pas celui de sa mère ! Le temps pressait et il n'eut d'autre choix que de suivre le conseil de nos Sages : quand on ignore le prénom exact de la mère, on écrit : «Fils ou fille de Sarah» puisque nous sommes tous les descendants de notre matriarche Sarah, épouse d'Avraham. Shabtaï entra dans le bureau du Rabbi et lui tendit la lettre. Comme à son habitude, le Rabbi la lut à une vitesse stupéfiante et se mit à répondre à chacune de ses questions, brièvement mais exactement. Quand le Rabbi arriva à la fin de la lettre, là où était mentionné «Efraïm ben Sarah», il leva les yeux vers le jeune homme devant lui et, le visage sévère, demanda : «Efraïm fils de... ? » Shabtaï était très embarrassé. Comme il s'en voulait ! Il avait l'impression que le Rabbi lui disait : «Tes soucis, tu les as écrits en long et en large mais le problème de ton voisin, tu l'as à peine évoqué et tu as même oublié le prénom de sa mère!» Le Rabbi répéta sa question : «Efraïm fils de... ?» De plus en plus bouleversé, Shabtaï ne savait que répondre. Finalement, le Rabbi prit un crayon et nota en bas de la page : « Efraïm fils de Dvora-Esther!»

Vous pouvez imaginer dans quel état se trouvait le jeune Shabtaï en sortant de la Ye'hidout. Le Rabbi lui avait donné tout en douceur une leçon d'Ahavat Israël, d'amour du prochain et de souci de l'autre. Et il venait d'assister à une révélation à peine voilée de la façon dont le Rabbi connaissait chaque Juif, même celui qu'il n'avait jamais vu. Dès que possible, Shabtaï téléphona à M. Golane et lui raconta ce qu'il avait vécu dans le bureau du Rabbi. Il ajouta que le Rabbi avait gardé la lettre sur laquelle il avait écrit au crayon les prénoms de sa mère – et que, certainement, il la relirait la prochaine fois qu'il se rendrait devant le tombeau de son beau-père, le précédent Rabbi de Loubavitch, Rabbi Yossef Yts'hak Schneersohn et qu'il prierait là-bas pour sa guérison totale.

Effectivement, M. Golane était très étonné lui aussi mais il remarqua qu'il y avait néanmoins une petite erreur : «C'est étrange. Je veux bien croire que le Rabbi est un grand Tsadik mais ma mère ne s'appelle pas Dvora-Esther, elle n'a qu'un seul prénom : Dvora!» Shabtaï était un jeune 'Hassid, enthousiaste et sûr de lui. Si le Rabbi avait écrit de sa propre main les deux prénoms, expliqua-t-il, il ne pouvait pas y avoir d'erreur. M. Golane devait se renseigner davantage quant au prénom de sa mère, peut-être auprès de ses proches parents. Au début, M. Golane se montra sceptique, ne sachant vers qui se tourner. Finalement, il se souvint qu'il avait une tante qui habitait encore en Russie et il promit qu'il allait l'appeler. Effectivement, il parvint à trouver ses coordonnées et il lui téléphona. Après quelques formules de courtoisie, il lui demanda si elle se souvenait de sa mère sans mentionner son prénom. La tante répondit qu'elle se souvenait bien de «Dvora». - Avait-elle un autre prénom ? demanda-t-il prudemment. - Heu... ah oui, bien sûr ! répondit la tante. Nos parents lui avaient donné à la naissance deux prénoms Dvora et Esther mais, quand elle a grandi, elle a déclaré qu'elle n'aimait pas ce prénom Esther et nous ne l'avons plus utilisé ! Quand elle a fait son Alyah, qu'elle s'est installée en Israël, elle a décidé d'occulter complètement ce deuxième prénom ! En entendant cela, M. Golane fut très ému et en informa immédiatement le jeune Shabtaï : «Il se trouve que tu avais raison ! Le Rabbi voit vraiment ce que des gens normaux ne peuvent pas voir!»

Sichat Hachavoua n°1254
Traduit par Feiga Lubecki

ET INCÉLLES DE MACHIA'H Le troisième jour

Le prophète Osée (6:2) annonce : « Il nous fera revivre après deux jours, le troisième jour il nous redressera et nous vivrons en Sa Présence. » Les Sages interprètent l'expression « deux jours » comme se rapportant à « ce monde » et au « monde futur ». Quant au « troisième jour », il désigne le « monde de la résurrection » qui suivra la venue de Machia'h. Chacun de ces degrés correspond à un mode de service de D.ieu. « Ce monde » représente l'œuvre spirituelle accomplie par ceux qui exercent une activité profane et mènent leur vie conformément à la Torah. Le « monde futur » représente ceux qui se consacrent exclusivement à l'étude de la Torah. Le « monde de la résurrection » correspond au niveau le plus élevé du service de D.ieu ; il combine les deux précédents. C'est un niveau auquel l'âme et le corps participent avec un égal enthousiasme. C'est le but ultime de la création que la venue de Machia'h concrétisera.

(d'après les Iguerot Kodech du Rabbi, vol. IV, p. 462)



GESTION TRANSACTION - LOCATION

tel. 04.91.66.37.82 Fax 04.91.66.89.43
e.mail : active.immo@wanadoo.fr
5, bd Louis Salvator 13006 MARSEILLE